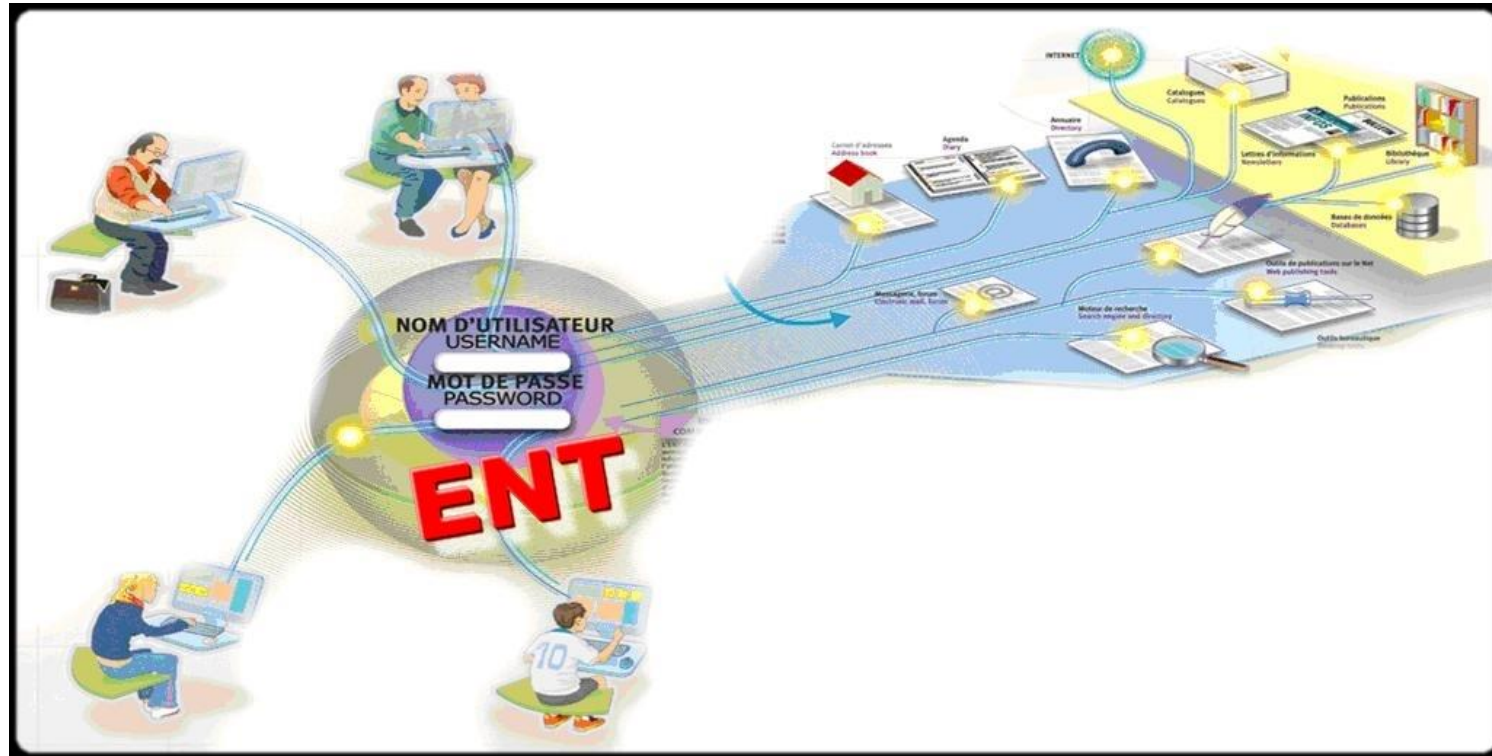


# Utiliser un ENT dans le 1<sup>er</sup> degré



**1. Définition**

**2. Intérêts pédagogiques d'un ENT**

**3. Conditions de réussite d'un ENT**

**4. Obligations légales d'utilisation d'un ENT**

**5. Textes de référence**

**6. Quel ENT choisir ?**

## 1. Définition de l'Espace Numérique de Travail

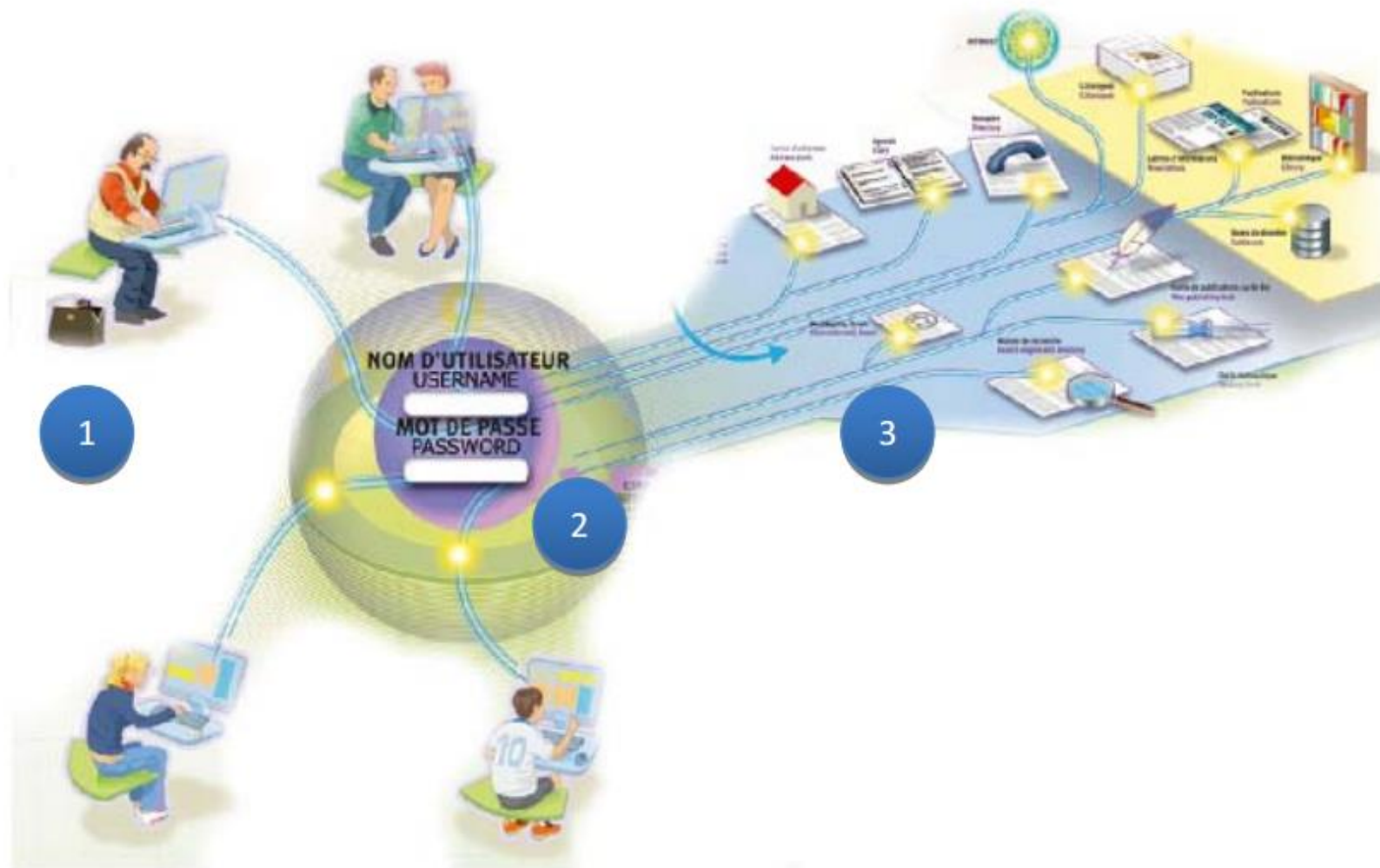
L'ENT 1er degré est un **Espace Numérique de Travail** commun aux usagers de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, collectivité).

Il permet d'accéder rapidement, de façon simple et sécurisée, à un ensemble d'outils pédagogiques et éducatifs au service des apprentissages.

À ce titre, il constitue le prolongement numérique de l'école en offrant à chaque usager un accès dédié et sécurisé aux informations, contenus et services dont il a besoin.

*Qu'est-ce qu'un ENT ? : [Définition sur Eduscol](#)*

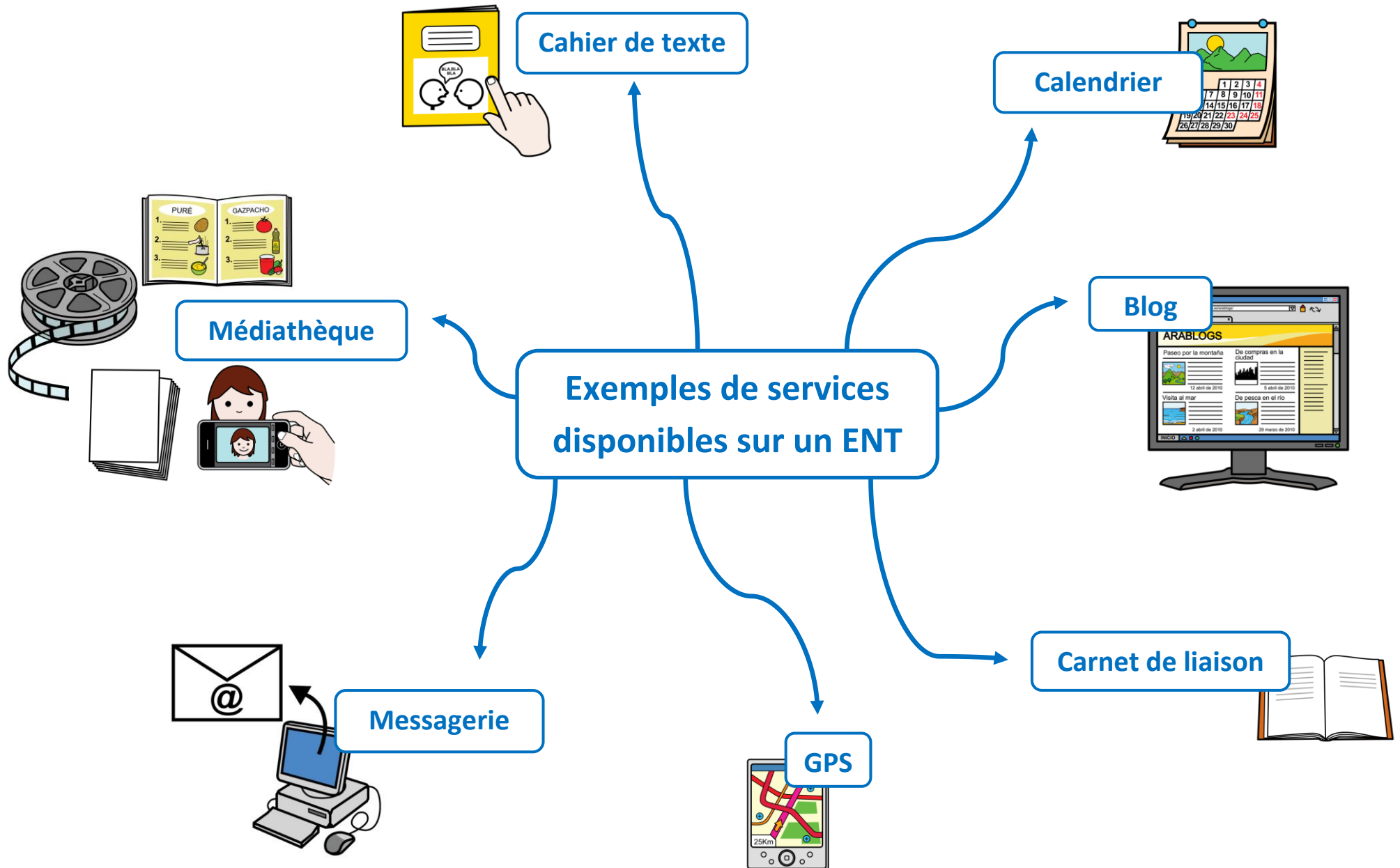
## Se connecter à l'ENT



1. L'ENT est un portail accessible de n'importe quel ordinateur connecté à l'internet
2. L'ENT offre un point d'entrée unique à un espace personnalisé, protégé avec un mot de passe
3. Depuis son espace personnel, l'utilisateur a un accès simplifié aux services et ressources en rapport avec son activité

Source : [Eduscol - Conduire un projet d'espace numérique de travail dans le premier degré](#)

# Liste des services numériques



Liste exhaustive de services que les ENT peuvent proposer (le choix des services varie en fonction de l'ENT choisi) :

- **Les services de gestion :**

- cahier de texte individuel, de groupe, de la classe
- consultation et gestion des notes, des bulletins scolaires, des livrets de compétences
- consultation et gestion des absences des élèves
- réservations de ressources (salles, matériel,...)
- services de gestion du Brevet informatique et Internet (B2i)
- agenda
- espace de travail et de stockage

- **Les services de communication et de collaboration :**

- messagerie électronique
- forum de discussion, listes de diffusion, blogs, mini-site Web, messagerie instantanée
- affichage d'information (actualités)
- visioconférence, audioconférence

- **Les services de mise à disposition et de gestion de ressources numériques :**

- fonctionnalités d'accès à des ressources numériques mises à disposition des élèves par l'enseignant, sous une forme organisée (par discipline, par domaine disciplinaire ou transversal, par niveau, par thèmes des programmes, en fonction des progressions, etc.)
- fonctionnalités d'organisation de parcours pédagogiques (classe virtuelle...)

- **Les services d'administration de l'ENT :**

- gestion des usagers, des groupes d'usagers, des profils et des autorisations, personnalisation de l'ENT
- indicateurs de suivi des utilisations par service

## 2. Intérêts pédagogiques d'un ENT

L'ENT est mis en place pour favoriser la réussite des élèves, autour de 4 axes :

- donner du sens au travail de l'élève
- mettre des ressources à disposition de l'élève
- permettre aux différents acteurs de l'école d'échanger
- travailler en collaboration

C'est un outil :

- de mémoire de classe et d'école
- de communication et d'information
- permettant d'enrichir le lien des parents avec l'école
- permettant d'utiliser concrètement l'outil informatique (+ B2i).

Le développement des ENT dans le 1er degré répond à plusieurs enjeux, en particulier :

- assurer l'égalité d'une éducation des élèves par le numérique pour le numérique, à l'intérieur du système éducatif,
- favoriser la réussite des élèves en organisant et structurant les apprentissages dans un espace dédié ; contribuer à la construction des compétences du socle commun,
- créer un nouvel espace d'échange au sein de la communauté éducative,
- structurer l'offre de services numériques aux membres de la communauté éducative, socle d'un développement cohérent du numérique, en adéquation avec les valeurs et missions de l'école.

### 3. Conditions de réussite d'un ENT

#### Procéder à la mise en place de l'ENT par étapes :

Comme indiqué précédemment, les ENT peuvent proposer de très nombreux services. Afin de permettre aux différents utilisateurs de l'ENT de s'approprier cet environnement, ces services peuvent être mis en place progressivement.

#### Bien définir l'objectif principal d'utilisation de l'ENT dès le départ :

Il est important de penser l'ENT comme un outil pédagogique, mis en place pour favoriser la réussite des élèves. Les enseignants doivent donc savoir quel(s) objectif(s) pédagogique(s) ils souhaitent développer grâce à l'ENT.

#### Veiller à ce que les utilisateurs principaux de l'ENT, c'est-à-dire les élèves, y aient tous accès :

Tous les élèves n'ayant pas accès à Internet à leur domicile, un accès à l'ENT doit être mis disponible en classe.

#### Mettre en place une information claire à destination de tous les utilisateurs :

Une information claire et précise sur les intérêts pédagogiques, l'administration et le fonctionnement de l'ENT doit être donnée aux parents.



## 4. Obligations légales d'utilisation d'un ENT

### Chartes et autorisations :

En début d'année scolaire, les utilisateurs de l'ENT (parents, élèves, enseignants) signent la charte d'usages de l'ENT de l'école, dans laquelle sont indiqués les objectifs, fonctionnalités, modalités d'accès et règles d'utilisation. Cette charte doit être toujours accessible aux utilisateurs, directement dans l'ENT. Elle est complémentaire à la charte d'utilisation d'Internet à l'école.

Les parents signent également l'autorisation d'utilisation de l'ENT par leur enfant, ainsi que l'autorisation de captation et de diffusion.

### Respect de la déontologie :

- Interdiction de se livrer à une activité à but lucratif.
- Respect du principe de neutralité du service public.
- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Respect du droit d'auteur sur les textes et sur les images, la vidéo et le son.
- Respect de la propriété intellectuelle.

### Données stockées dans l'ENT et responsabilité :

- *La déclaration CNIL : une étape préalable à l'ouverture des comptes*  
La procédure de déclaration auprès de la CNIL est une étape préalable à la création des comptes utilisateurs dans l'ENT.
- *L'information des utilisateurs : une étape préalable à l'ouverture des comptes*  
Il est à noter que chaque responsable d'école se doit d'informer les utilisateurs de l'ENT de leurs droits au regard

de la loi « Informatique et libertés ». Cette information doit être prévue sur la page d'accueil de la solution ENT et lors de la phase de création d'un compte ENT.

- *La responsabilité des utilisateurs:*

Les utilisateurs aussi sont concernés par les questions de responsabilité des données publiées. Ce sont eux qui peuvent décider de rendre visibles certaines informations (adresse, téléphone...) à d'autres utilisateurs. Ils disposent d'espaces à usage privé auxquels aucun autre utilisateur ne peut accéder (compte utilisateur, espace de stockage de documents, messagerie, cahiers de texte privés).

**Mais surtout, tous les contenus publiés dans l'ENT sont de la responsabilité de l'utilisateur : en effet, l'enregistrement d'un contenu, l'envoi d'un message, la publication d'un billet dans un blog ou d'un sujet dans un forum sont toujours identifiés (nom de l'utilisateur et date de publication). Aucun contenu ne peut être publié de manière anonyme : les éléments sont systématiquement tracés et engagent la pleine responsabilité de l'utilisateur.**

Les utilisateurs doivent d'ailleurs, dès leur première connexion, certifier qu'ils ont lu les conditions d'utilisation de l'ENT et que par conséquent, ils s'engagent à les respecter.

**Source : [Eduscol - Comprendre le cadre juridique lié à l'ENT](#) (fiche 14)**

## 5. Textes de référence

### Cadre de référence : le SDET

Pour définir les services attendus dans les espaces numériques de travail et pour formaliser les préconisations organisationnelles, fonctionnelles et techniques, le ministère publie le SDET (schéma directeur des ENT). Il est constitué d'un document central, actuellement sans sa version 4 (SDET V4.2, juillet 2014) et de différentes annexes.

[Consulter le SDET.](#)

### Consultation nationale des acteurs des ENT

Dans le cadre de la stratégie numérique annoncée en décembre 2012 : « **Faire entrer l'école dans l'ère numérique** », le ministère de l'éducation nationale a lancé un cycle de consultation de tous les acteurs des espaces numériques de travail (ENT). Ce cycle de consultation vise à poser une vision partagée des ENT (rôles, organisation, acteurs, fonctionnalités etc.) et à donner un nouvel élan aux projets ENT pour les années à venir, en menant un cycle de réflexion autour des principales questions liées aux ENT. Ce cycle s'est déroulé en 3 phases de mars à août 2013.

[Consulter les résultats de la consultation](#)

### Données personnelles et monde éducatif

Les établissements scolaires, pour leur bon fonctionnement, sont tenus de collecter et de traiter un certain nombre de données à caractère personnel. Même si ces données s'inscrivent dans le cadre de la mission de service public de l'Éducation nationale, elles n'échappent pas au respect de la loi du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et libertés ».

[Données personnelles et monde éducatif - Eduscol](#)

## ENT et Instructions officielles

### Compétence 4 du socle commun : La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

L'élève est capable :

- D'utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail ;
- D'utiliser l'outil informatique pour communiquer ;
- De faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.

Sources documentaires : La plupart des textes présents dans ce document proviennent d'EDUSCOL :

[Consulter la documentation ENT sur EDUSCOL.](#)

## 6. Quel ENT choisir ?

De nombreux ENT sont proposés, en version gratuite et/ou payante.

En voici quelques exemples :

ENT	Gratuit	Payant	Site Internet	Présentation vidéo	documentation
Netecole (ITOP)	Non	Tarifs sur demande	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>
It's Learning	NON	A partir de 4 €/ élève/ an	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>
Iconito	Oui	La collectivité doit fournir un serveur pour l'hébergement et un service de maintenance.	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>
Beneyluschool	Oui pour 1 classe	4 ,9€/mois/école quel que soit le nombre de classes et d'élèves.	<a href="#">Lien</a>		<a href="#">Lien</a>
Arthur&Lila	Oui pour les enseignants, élèves, parents	Les collectivités doivent ouvrir un compte premium.	<a href="#">Lien</a>		<a href="#">Lien</a>
One	Oui pour 1 classe/école	10€/mois/classe ou 2€/élève/an ; devis pour multi établissement	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>	<a href="#">Lien</a>

Source documentaire pour le tableau : DSDEN 78 Xavier Fontanges, CPDTICE et Jérôme Landuyt, Atice Bassin de St Germain en Laye

[Présentation de quelques ENT sur le site de CANOPE Oise](#)